

---

Renvoi au comité des finances de la lettre du citoyen Jalbert, procureur syndic de la commune de Saint-Chély, qui demande à être autorisé à verser deux sommes d'argent à la trésorerie nationale, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances de la lettre du citoyen Jalbert, procureur syndic de la commune de Saint-Chély, qui demande à être autorisé à verser deux sommes d'argent à la trésorerie nationale, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 201;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30468\\_t1\\_0201\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30468_t1_0201_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Pour copie conforme : CAGE (secrét.), SIRJEAN (secrét.).

[Le repr. Châles, au distr. de Lille, Lille 16 pluv. II] (1).

Citoyens, vos collègues, actuellement à Paris, interpellés par le Président de la Convention s'ils avoient des griefs à articuler contre moi, ont répondu *négativement*.

Je vous interpelle, sur les lieux de déclarer à la face de vos concitoyens, si dans l'imprimé ci-joint, il y a des faits susceptibles de dénégations ou de modifications. S. et F.

Signé : CHÂLES.

Pour copie conforme : CAGE (secrét.), SIRJEAN (secrét.).

[Adresse du repr. Châles « indignement calomnié » à la tribune de la Convention nationale dans la séance du 12 pluv. II. Lille, 16 pluv. II] (2)

« Frères et Amis,

Vous avez dû frémir d'indignation, en lisant, dans les journaux hier, les atroces et absurdes calomnies qu'on s'est permis de vomir contre moi, à la Convention nationale. J'ai dû m'empres- ser de donner à mes calomniateurs un démenti solennel. Je l'ai fait par le *Courrier d'Orléans*. Mais c'est à vous, braves Lillois, qu'il appartient de me *démentir*, si je trahis la vérité, et de *m'accuser*, si j'ai commis des crimes. Je vous interpelle donc, au nom du salut public, et pour l'honneur de la représentation nationale, de déclarer hautement tout ce que vous savez sur mon compte. Ce ne sont point des éloges que je mendie : c'est le témoignage de la vérité, que tout homme d'honneur ne peut refuser à l'Accusé qui l'invoque.

1<sup>o</sup> Est-il vrai qu'à la journée de Wervick, où j'ai eu la jambe gauche fracturée par un boulet de 7, je me sois lâchement retiré sous un moulin ? Parlez, braves défenseurs de la Patrie, qui formiez la colonne commandée par *Dumesnil* : dites si je ne marchois pas à votre tête, décoré du panache et de l'écharpe tricolores. Dites si je n'ai pas, comme vous, bravé pendant plus d'un quart d'heure le feu le plus terrible... Renversé de cheval, et couvert de mon sang, qu'ai-je fait, qu'ai-je dit, tandis que l'ennemi continuait à diriger ses batteries vers le point où j'étois ?...

2<sup>o</sup> Est-il vrai que depuis le 13 septembre dernier, quelqu'un d'entre-vous m'ait rencontré dans les rues de Lille, et hors de la chambre où je couche ? Voulant, il y a deux jours (c'est-à-dire postérieurement à la déclaration faite à la Convention par mes calomniateurs) essayer mes forces et me préparer au voyage, j'ai hasardé quelques pas dans la rue. Ça été ma première et mon unique promenade.

3<sup>o</sup> Est-il vrai que ma présence à Lille ait été la cause ou le prétexte du moindre trouble, du plus léger mouvement?... Que j'aie, directement ou indirectement, favorisé les Egoïstes, les Aristocrates, les Modérés, les Accapareurs,

etc., etc., que j'ai contrarié, en aucune manière, les mesures révolutionnaires prises par les Représentans mes Collègues, ou par des Autorités constituées... que je me sois opposé à l'exécution de la Loi du *Maximum*, etc., etc ?

4<sup>o</sup> Est-il vrai qu'on m'ait vu, depuis que je suis à Lille, dans les fêtes et les orgies ? Plus d'une fois, j'en conviens, le voisinage de la maison que j'habite a retenti des chants patriotiques d'un petit nombre de sans-culottes, qui viennent égayer ma solitude, et me distraire dans mes douleurs. Je crois, avec le *Cousin Jacques*, que *l'ami de l'égalité, qui est sans façon, loyal, sincère, et qui n'as pas de reproche à se faire, est toujours l'ami de la gaieté*.

5<sup>o</sup> Est-il vrai que les représentans *Saint-Just* et *Lebas* aient été forcés de changer de logement, par la difficulté qu'il y a de vivre et de fraterniser avec moi ? N'est-ce pas sous les yeux du public que le représentant *Guiot* a délogé deux jours avant leur arrivée ?

6<sup>o</sup> Enfin, Frères et Amis, que la Société populaire, que les Autorités constituées, que les Fonctionnaires publics, et que tous et chacun des citoyens examinent scrupuleusement ma conduite, avant et depuis le départ de mon Collègue *Ispré*. Je provoque sur mes actions, mes discours et mes écrits, la censure la plus rigide. Je veux ne devoir ma justification qu'à la force de la vérité, de l'innocence et du patriotisme.

Je termine cette interpellation fraternelle, par l'expression de ma reconnaissance pour les honneurs civiques dont vous m'avez comblé, et le vif intérêt que vous ne cessez de prendre, depuis cinq mois, à ma douloureuse situation.

CHÂLES (1).

## 50

Le citoyen *Jalbert*, ci-devant procureur-syndic de la commune de Saint-Chély, annonce qu'il est dépositaire de deux sommes d'argent; l'une de 2,512 liv. 10 s., à lui remise par le général *Laferrière*, à l'époque de son arrestation et de sa traduction à Paris; l'autre, de 54 liv. 12 s. en numéraire, déposée dans les mains par l'adjudant-général *Levray*, commandant l'armée de la Lozère, lequel l'avoit trouvée sur des brigands de la suite de l'infame *Charrier*. Il demande à être autorisé à verser ces sommes à la trésorerie nationale.

Renvoyé au comité des finances (2).

## 51

*Mallarmé*, représentant du peuple dans les départements de la Meuse et de la Moselle, fait passer le tableau des citoyens de *Regret*, *Glorieux* et *Jardin-Fontaine*, fauxbourgs de la com-

(1) C. 294, pl. 981, p. 8. Cette lettre a été transmise par le distr. de Lille à la Conv. le 18 vent. II, ainsi que l'adresse imprimée qui l'accompagnait.

(2) AF<sup>II</sup> 154, pl. 1246, p. 26 (Imprimé).

(1) Ce texte est suivi de la copie d'une lettre à *Couthon*, et d'un extrait de la lettre adressée par *Châles* à la Conv. nat., datée de Lille le 15 pluviôse II. Cette lettre ne semble pas avoir été lue en séance publique.

(2) P.V., XXXIII, 117. B<sup>4n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>).